

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 762 rapportant l'arrêté d'internement n° 276 du 27 avril 1941 en ce qui concerne M. Almeshah Khatchig-Mikael et expulsant ce dernier du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances.

n° 762

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 octobre 1941

Numéro JO
n° 539 du 31/10/1941

Date du numéro
31 octobre 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 10 septembre 1940 relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique, ensemble les actes modificatifs

Vu l'arrêté n° 276 du 27 avril 1941 ordonnant l'internement spécial à Obock de M. Khatchig Alemshah

Vu la loi du 3 décembre 1849 rendue applicable à la colonie par décret du 29 mai 1874 promulgué à la colonie par arrêté du 18 septembre 1909 : Vu le télégramme ministériel n° 1280 du 24 octobre 1941 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapporté en ce qui concerne l'interné Alemsha Khatchig l'arrêté d'internement n° 276 susvisé. Art. 2. — Le sieur Alemsha Khatchig-Mikael, libanais, d'origine arménienne, est expulsé de la Côte française des Somalis et dépendances. Art. 3. — Le commandant de cercle de Tadjourah et le chef du Service de la sûreté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.